



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES DEUX RIVES

BUREAU COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 22 JUILLET 2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt deux juillet à dix sept heures trente, le Bureau Communautaire légalement convoqué par courrier du seize juillet deux mille vingt quatre, s'est réuni dans les locaux de la Communauté de Communes des Deux Rives, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BAYLET Président de la Communauté de Communes des Deux Rives.

2024BC7-5-2-68

**OBJET : POLITIQUE DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – AIDE A L'IMMOBILIER
D'ENTREPRISE
SCI DES JUMEAUX / SARL CNFB "LE PETIT PALAIS"**

Etaient présents :

Messieurs BAYLET Jean Michel, Madame FILLATRE Francine, DELFARIEL Eric, BENOIT Pascal, DOUSSON Bruno, RATTO Stéphan, Madame LE CORRE Christiane, DUPUY Jean, Madame MAERTEN Marie Bernard, MERIEL Guy et BOYER Serge.

Absents excusés :

Messieurs. TERRENNE Jean Paul, DELACHOUX Jean-Paul et RENAUD Olivier

Assistait à la réunion :

Mr BRAJOUX Pascal : Directeur Général des Services

Pascal BENOIT a été désigné secrétaire de séance

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux et/ou d'un recours contentieux formé par les personnes pour lesquelles l'acte fait grief, dans les deux mois à partir de la notification de cette décision. Le recours doit être introduit auprès du tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication, en vertu de l'article R 421-54 du Code de la justice Administrative.
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

2, RUE DU GÉNÉRAL VIDALOT 82403 VALENCE D'AGEN CEDEX

Tél. : 05.63.2992.00 – Fax : 05.63.2992.01

Site : <http://www.cc-deuxrives.fr>

Email : info@cc-deuxrives.fr

2024BC7-5-2-68

OBJET : POLITIQUE DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - AIDE A L'IMMOBILIER
D'ENTREPRISE
SCI DES JUMEAUX / SARL CNFB "LE PETIT PALAIS"

La Communauté de Communes des Deux Rives est sollicitée pour un dossier de demande d'aide à l'immobilier d'entreprise déposé auprès de nos services de la Communauté de Communes par accusé de réception en date du 12 Juin 2024 et ayant reçu un avis favorable de la 1^{ère} commission économie du 16 Juillet 2024.

Comme le prévoit le nouveau dispositif d'aides à l'investissement immobilier des entreprises de la Communauté de Communes des Deux Rives, par décision du conseil communautaire du 18 Janvier 2021, nous devons nous prononcer en tant que chef de file en matière d'aide à l'immobilier, en faveur de cette demande.

Le bureau communautaire ayant de plus délégation pour l'attribution individuelle des aides, je vous présente donc le projet concerné.

Présentation du projet :

La SARL CNFB « le Petit Palais » à Auvillar a crée son activité de restauration depuis 9 ans, 7 place de l'horloge à Auvillar avec deux salariés permanents à temps plein et un emploi saisonnier de Mai à octobre.

Locataire des mûrs, son gérant, Mr Christophe TESSIER , avec la constitution de la SCI DES JUMEAUX, s'est engagé dans un projet de développement de son activité avec l'acquisition de l'immeuble et des locaux d'exploitation.

Ce projet nécessite des travaux de rénovation et d'aménagements de l'espace du rez de chaussée avec l'agrandissement de la cuisine et de la salle de restauration.

Coût prévisionnel du projet immobilier:

Total de **dépenses prévisionnelles éligibles : 235 175,49 € HT**

Achat bâtiments	180 000,00 € HT
Honoraires	16 670,00 € HT
Travaux rénovation	38 505,49 € HT

Soit un total de 235 175,49 € HT

Plan de financement

- Financement du projet par prêt bancaire et sur les Fonds Propres.
- **Aide à l'immobilier d'entreprises sollicitée** auprès de notre Communauté De Communes Des Deux Rives **et recevable** à hauteur du **taux maximum d'aides publiques à l'immobilier de 20 % soit un montant prévisionnel de 47 035,10 €.**

Etant chef de file en matière d'aide à l'immobilier d'entreprise , il est important pour le développement économique de notre territoire, de soutenir ce projet sur les Deux Rives avec notre participation financière à hauteur de 47 035,10 € .

La commission économie – artisanat – commerce – emploi – formation en date du 16 Juillet 2024, présidée par Christiane LECORRE, a donné un avis favorable à ce dossier.

Le Président propose donc :

- d'approuver le soutien financier à hauteur de 47 035,10 € à LA SCI DES JUMEAUX / SARL CNFB « Le Petit PALAIS »,
- de lui donner délégation ou à son représentant pour signer tous les actes liés à ce financement.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DÉCIDE

- d'approuver le soutien financier à hauteur de 47 035,10 € à LA SCI DES JUMEAUX / SARL CNFB « Le Petit PALAIS »,
- de lui donner délégation ou à son représentant pour signer tous les actes liés à ce financement.

Fait à Valence d'Agen, le 22 juillet 2024
Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme
A Valence d'Agen, le 23 juillet 2024

Le secrétaire de séance désigné
Le Maire de Golfech

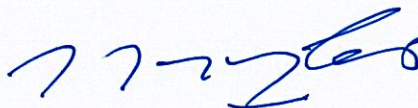
Le Président de la Communauté de
Communes des Deux Rives



Pascal BENOIT



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES DEUX RIVES



Jean Michel BAYLET

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le 29 JUIL. 2024

Affiché sur le panneau des annonces légales le 29 JUIL. 2024

AR Préfecture

POLITIQUE DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - AIDE A L'IMMOBILIER D'ENTREPRISES SCI DES JUMEAUX / SARL CNFB "LE PETIT PALAIS"

Identifiant unique de l'acte :	082-248200016-20240722-2024BC7_5_2_68-DE
Numéro d'acte :	2024BC7_5_2_68
Date de décision :	22/07/2024
Nature :	DELIBERATIONS
Code matière :	7-5-2-0-0 (Finances locales / Subventions / attribuées)
Fichier acte :	2024BC7-5-2-68-POLITIQUE DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - AIDE A L'IMMOBILIER D'ENTREPRISE - SCI DES JUMEAUX -SARL SNFB LE PETIT PALAIS.pdf
Fichier(s) annexes(s) :	4-convention aide immo CC2R - SCI DES JUMEAUX SARL CNFB petit palais.pdf
Collectivité émettrice :	cc-des-deux-rives
Acte transmis par :	Delphine LANGLOIS
Date d'envoi de l'acte :	29/07/2024 12:09:11
Date de réception de l'AR :	29/07/2024 12:09:35